

« Concours C.Génial – collège »

Edition 2012-2013

1. Présentation

La circulaire du 26 mai 2011, consécutive à la circulaire n° 2011-038 du 4 mars 2011 relative à « une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'École » du plan du ministre, invite les collèges à construire et développer des projets collectifs de sciences et de technologies, à l'échelle de la classe ou de l'établissement, et avec le souci de la transversalité, de l'interdisciplinarité et du partenariat avec les acteurs du monde scientifique et technologique ainsi que les associations.

Le concours « C.Génial – Collège » doit permettre aux collégiens de présenter **tout projet relatif aux domaines scientifiques et techniques**. Une mobilisation équivalente et significative des différentes disciplines scientifiques et technologiques (Maths, SPC, SVT, Technologie) autour d'une démarche de projet scientifique est attendue, les équipes pédagogiques des collèges étant incitées à travailler en **interdisciplinarité** afin de favoriser le décloisonnement des disciplines. L'ouverture au monde des entreprises et de la science sera également fortement encouragée.

L'organisation du concours « C.Génial-collège » repose sur un portage académique, sous la responsabilité du correspondant académique de « Sciences à l'École » et de l'enseignant référent académique désigné :

- **pré-sélection des projets** au niveau de chaque académie, parmi toutes les candidatures reçues, par un comité de sélection (composé d'enseignants, d'IA-IPR, de scientifiques, d'ingénieurs) ;
- **sélection des projets finalistes** à partir des comptes-rendus ;
- une **finale académique**, réunissant les projets sélectionnés ;
- le projet lauréat du premier prix d'une finale académique participe à la **finale nationale**.

Les projets académiques sélectionnés seront présentés sur les sites des académies et des partenaires du concours. Un enseignant ou un établissement peuvent présenter plusieurs projets si les problématiques sont différentes.

2. Calendrier (année scolaire 2012-2013)

- **Septembre-novembre 2012** : information auprès des établissements des principes et modalités du concours « C.Génial - collège » 2013
- **16 novembre 2012** : date limite de clôture des inscriptions
- **Fin novembre 2012** : sélection des projets au niveau académique demandant un soutien financier réservé à l'achat de matériel expérimental ; le calendrier sera défini précisément par chaque académie
- **Mars 2013** : envoi des comptes-rendus des projets à l'équipe académique ; le calendrier sera défini précisément par chaque académie
- **Avril 2013** : **finale académique** du concours « C.Génial-collège » ; le calendrier sera défini précisément par chaque académie
- **Mai 2012** : finale nationale (collèges et lycées, avec prix spécifiques) ; date précisée ultérieurement
- **Juin-juillet 2013** : inscriptions des lauréats nationaux aux concours internationaux et visites scientifiques

3. Vers les finales académique et nationale : de mars à mai 2013

Afin de répondre aux exigences possibles pour des élèves de collège, les **critères** retenus pour l'évaluation des comptes-rendus courant mars sont les suivants :

- Pluridisciplinarité
- Intérêt du contexte sociétal
- Problématique clairement énoncée
- Qualité de la démarche d'investigation (hypothèse, mise en œuvre...)
- Qualité du travail réalisé et de la présentation du compte-rendu (structuration de l'exposé...)
- Implication et compréhension véritable du sujet par les élèves
- Dimension partenariale (entreprises en priorité)

Pour information, les **critères** retenus pour l'évaluation des projets lors de la nationale 2012 étaient les suivants :

- Originalité et intérêt (contexte sociétal...), coefficient 4
- Maîtrise du sujet par les élèves (précision du vocabulaire...), coefficient 3
- Implication des élèves (qui a fait quoi...), coefficient 3
- Rigueur de la méthode (problématique, démarche d'investigation...), coefficient 2
- Qualité de la présentation (communication orale, supports...), coefficient 1

Modalités de la présentation :

Le nombre d'élèves pour la présentation du projet lors des finales est limité à 3. Les élèves présenteront leur travail devant un jury pluridisciplinaire (mathématiques, sciences de la Vie et de la Terre, sciences et techniques industrielles, sciences physiques et chimiques) d'industriels mais aussi d'universitaires, d'enseignants et de communicants.

Pour information, chaque groupe disposait lors de la finale nationale :

- de deux passages de 10 minutes pour présenter le travail réalisé (présentation argumentée de l'expérience, du phénomène ou du principe étudié) suivis de 10 minutes de questions par le jury,
- d'un dernier passage de 15 minutes de présentation/entretien confondus avec le jury.

Chaque groupe a donc été vu par trois jurys différents.

4. Modalités d'inscription

L'inscription au concours « C.Génial-collège » se fait en ligne. Chaque académie dispose d'un lien internet d'inscription qui lui est propre. Ces liens sont disponibles sur le site de « Sciences à l'École », rubrique concours nationaux puis onglet concours « C.Génial-collège », édition 2013.

Une confirmation d'inscription par mél suivra dans la semaine suivante vous permettant d'établir un contact avec l'enseignant référent académique.

Les inscriptions seront closes le **vendredi 16 novembre 2012 à 00h.**

Des exemples de projets finalistes des précédentes éditions du concours « C.Génial-collège » sont également consultables sur le site internet de « Sciences à l'École », rubrique concours nationaux, onglet finale nationale, édition 2012

Éléments à fournir lors de l'inscription en ligne :

- 1) Coordonnées complètes de l'établissement (nom, adresse, tel, mél...) + nom et mél de l'intendant
- 2) Nom, mél et numéro de téléphone des enseignants encadrant le projet
- 3) Contexte scientifique (5 lignes précisant l'intérêt du projet et son contexte sociétal),
- 4) Une problématique claire (Max 3 lignes)

- 5) Résumé du projet (Max 15 lignes)
- 6) Implication des élèves (rôle des élèves dans le choix du sujet, la conception...)
- 7) Nom/coordonnées des partenaires associés au projet

Si demande de subvention,

- 8) Démarche scientifique (hypothèses, mise en œuvre ...)
- 9) Détail de la mise en œuvre (expérience, raisonnement, construction...)
- 10) Budget prévisionnel (dépenses et ressources envisagées dans le détail, montant de la subvention demandée).

Documents à fournir en cours d'année :

- **Début décembre**, si une subvention est accordée, envoi d'un scan par mél à l'enseignant référent de l'académie :

1) de la lettre d'engagement signée par le chef d'établissement établissant le conditionnement du versement de la subvention

2) d'une lettre comptable indiquant la hauteur de de la somme allouée, signée du chef d'établissement

- **Courant mars**,

3) envoi du compte-rendu (en format .doc ou .odt) de 20 pages maximum annexes comprises par mél et par courrier à l'enseignant référent

4) envoi des autorisations de droit à l'image des participants (signées pour les personnes mineures par un des responsables parental)

5) préparation et envoi d'une vidéo de moins de 5 minutes sur le projet (non obligatoire).

Nouveautés 2012-2013

Inscription en ligne

Envoi des documents administratifs par mél

Allègement de la procédure administrative (voir lettre d'engagement)

5. Logistique et organisation

L'équipe académique sur place de Sciences à l'Ecole organise le concours « C.Génial-collège » de l'académie et accompagne les groupes dans la recherche éventuelle de partenaires (notamment industriels).

Les finales académiques devront avoir lieu **au plus tard le 30 avril 2013**.

Les lauréats de chaque académie seront pris en charge pour leur venue sur le lieu de la finale nationale **à raison de 3 élèves et 1 enseignant**. L'aller-retour, l'hébergement et les repas le jour de la finale nationale seront organisés et pris en charge par « Sciences à l'Ecole » courant avril-mai.

Le déplacement du matériel lié aux projets sur les lieux de la finale nationale devra être assuré par les élèves et l'enseignant dans leur bagage. Le matériel tel que vidéoprojecteurs, ordinateurs... devra être amené par chaque équipe.